



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



**Fédération Française de Football**

**Ligue d'Occitanie**

**District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan**



Contact Réfèrent COVID-19 du District :  
Mr CHAOUI Abdelali – Membre du Comité Directeur  
Email : covid19po@pyrenees-orientales.fff.fr  
Téléphone : 07 50 67 33 22

**JOURNAL OFFICIEL  
NUMERIQUE DU  
DISTRICT DE  
FOOTBALL DES  
P-O PAYS CATALAN**

**Tél : 04.68.54.61.11  
B.P. 51501  
66101 Perpignan  
Cedex**

**[secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr](mailto:secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr)  
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>**

**L'OFFICIEL 66**

Saison 2021/2022

Horaire d'ouverture :

Lundi 9h-12h30/14h-17h  
Mardi 9h-12h30/14h-18h  
Mercredi 9h-12h30/14h-18h  
Jeudi 9h-12h30/14h-18h  
Vendredi 9h-12h/14h-17h

N° d'astreinte des ELUS le  
WEEK-END (uniquement)  
du vendredi après 17h00  
jusqu'au dimanche 15h00  
en cas d'alerte météo et  
circonstances  
exceptionnelles  
(décès , accident ... ) :

06 10 84 48 53



**L'OFFICIEL 66 N°35 DU 22/04/22  
SAISON 2021/2022**

**L'OFFICIEL 66 N°35 DU 22/04/22 SAISON  
2021/2022**

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL :



### U13 F

Plus de trente joueuses ont été convoquées par l'Equipe Technique Régionale pour participer à un rassemblement U13 F le samedi 23 avril à Saint-Jean-de-Vedas.

Joueuses des P-O



**BONAFOS Lou** CANET ROUSSILLON F.C  
**BOUILS Eva** ROUSSILLON F. CANOHES TOULOUGES  
**DOGHMANI Selma** ESPOIR FEMININ PERPIGNAN  
**FIGUROA Lindsay** CANET ROUSSILLON F.C  
**MOURRUT Lauriane** ROUSSILLON F. CANOHES TOULOUGES

### U15

Plus de trente jeunes joueurs ont été convoqués par l'Equipe Technique Régionale pour participer à un rassemblement Interligues U15 du lundi 25 au jeudi 28 avril à Lyon pour rencontrer la sélection Paris Ile de France 1, la sélection Grand Est et la sélection LAURA.

Joueur des P-O



**PUJOS**

**Julien**

**CANET ROUSSILLON FC**



## **Commission des Compétitions Séniors & Jeunes**

### **REUNION DU 19/04/22**

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaires Compétitions : J-Marie LEWANDOWSKI (Séniors), Régis SANCHEZ (Jeunes)

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Fabrice OREGLIA, Vincent VANDEVILLE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

### **RAPPEL : MATCHES SENIORS REMIS**

D1 du 27/03 N°50097.2 ENT. SALANCA – PIA / USEPMM – CABESTANY 3

D3 du 27/03 N°50392.2 ENT. SALANCA – PIA 2 / OL HAUT VALLESPIR

**Ces 2 rencontres sont à jouer en semaine avant le 15/05/22 y compris sur un terrain de repli si le stade de Claira est indisponible avant cette date butoir.**

**La Commission rappelle que les matches en retard doivent se jouer avant le 15/05/22, sous peine de pénalité aux deux clubs (perte du match).**

### **COMPETITIONS SENIORS - CORRESPONDANCE**

**FC DES ASPRES** : du 18/04/22, demandant le report du match D3 ASPRES / ALBERES-ARGELES 3 N°23813583 du 01/05 (terrain occupé par le rugby – attestation municipale jointe, date initiale le 24/04 : vide grenier du foot). **Cette rencontre est à jouer en semaine avant le 15/05/22 y compris sur un terrain de repli si le stade de Banyuls Dels Aspres est indisponible avant cette date butoir.**

**La Commission rappelle que les matches en retard doivent se jouer avant le 15/05/22, sous peine de pénalité aux deux clubs (perte du match).**

**FC POLLESTRES & BECE VALLEE DE L'AGLY** : du 18/04/22, notifiant leur accord pour jouer le match D4 POLLESTRES / BECE 2 le 23/04. Pris note.

**FC ST CYPRIEN** : du 18/04/22, informant que le match D4 ST CYPRIEN 2 / ST NAZAIRE du 24/04 se jouera à 13h00, en ouverture d'une rencontre de R1 Féminines. Pris note.

**FC LE BOULOU SJPC & FC BAHO-PEZILLA** : du 18/04/22, notifiant leur accord pour jouer le match D4 LE BOULOU 2 / BAHO-PEZILLA 2 le 23/04. Pris note.

**SP PERPIGNAN NORD & FC LE BOULOU SJPC** : du 18/04/22, notifiant leur accord pour jouer le match D1 SP PERPIGNAN NORD 2 / LE BOULOU SJPC le 24/04 à 18H. Pris note.

**FC CERDAGNE** : du 19/04/22, informant que le match D2 CERDAGNE / SALEILLES se jouera le 24/04 à 14h00 (terrain occupé à 17h00). Pris note.



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

**SP PERPIGNAN NORD & FC LAURENTIN** : du 19/04/22, notifiant leur accord pour jouer le match D3 les opposant le 23/04. Pris note.

## COMPETITION SENIORS - AMENDES

**FC BAHO-PEZILLA** : **100€** - Forfait d'équipe sur le match D4 du 17/04/22 contre AJ BAS VERNET.

**FC ST CYPRIEN** : **100€** - Forfait d'équipe sur le match D4 du 17/04/22 contre l'ATAC.

**ENT. SALANCA - PIA** : **100€** - Forfait d'équipe sur le match D3 du 17/04/22 contre LE SOLER.  
\*Les frais de déplacement des officiels sont à la charge de l'Entente SALANCA-PIA.

**RF CANOHES TOULOUGES** : **100€** - FMI du match D3 RF CANOHES TOULOUGES / FC LE SOLER du 10/04 hors délai (transmise le mercredi 13/04 après rappels).

## COMPETITIONS JEUNES - CORRESPONDANCE

**FC LE SOLER & FC CERDAGNE** : du 18/04/22, notifiant leur accord pour avancer le match U15 D1 du 21/05 CERDAGNE / LE SOLER au 07/05/22 à 15h30 à OSSEJA (occupation des stades de Cerdagne pour des détections). Vu le classement des 2 équipes (CERDAGNE 7ème et LE SOLER 5ème), après avis favorable du Bureau du Comité Directeur, la Commission valide cette nouvelle date.

## COMPETITION JEUNES - AMENDES

**TRAPEL PENNAUTIER** : **100€** - Forfait d'équipe sur le match U19 P.O / AUDE du 24/04 contre ARGELES (courriel du 19/04/22).

## AMENDES FOOT ANIMATION – transmis par la Com. Foot Animation

### U9 – Journée du 09/04/22

#### Poule A :

FC LE SOLER : **30€** absence équipe

#### Poule B :

PERPIGNAN ESPOIR FEMININ : **30€** absence feuille de présence

#### Poule G :

CANET RFC : **30€** absence feuille de présence

#### Poule H :

SP PERPIGNAN NORD : **30€** absence équipe

ELNE FC : **30€** absence feuille de présence

#### Poule K :

USEPMM : **30€** aucun retour

#### Poule L :

FC CERET : **30€** aucun retour



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## U11 – Journée du 09/04/22

### Poule A :

FC CERET : **30€** - manque éducateur + signature

FC PIA : **30€** - manque défi

FC THUIR : **40€** - retour hors délai

### Poule C :

FC THUIR : **40€** - retour hors délai

SAEILLES OC **50€** - forfait d'équipe sur un plateau en ayant avisé le District après le mardi 18h00 qui précède la rencontre

AS PERPIGNAN MEDITERRANEE : **60€** - aucun retour

### Poule D :

G. COLLIOURE PORT- VENDRES : **50€** - forfait d'équipe sur un plateau en ayant avisé le District après le mardi 18h00 qui précède la rencontre

SP PERPIGNAN NORD : forfait d'équipe sur un plateau en ayant avisé le District avant le mardi 18h00 qui précède la rencontre (pas d'amende)

### Poule E :

ASC ST NAZAIRE : **50€** - forfait d'équipe

USEPMM : **60€** - aucun retour

### Poule F :

USEPMM : **30€** - manque tous les numéros de licence (feuille incomplète)

SALANCA FC : **30€** - manque défi

FC THUIR : **30€** - manque défi + éducateur et signature

CANET RFC : **60€** - aucun retour

### Poule G :

NEFIACH SPORTS : **30€** - manque défi

### Poule I :

USEPMM : **30€** - manque défi – manque éducateurs + signatures

### Poule J :

OC PERPIGNAN : **50€** - forfait d'équipe

FC ALBERES-ARGELES : **50€** - forfait d'équipe

USEPMM : **60€** - aucun retour

FC THUIR : **50€** - forfait d'équipe

### Poule H :

USEPMM : **60€** - aucun retour

Le Président



Les Secrétaires

## **Commission des Règlements & Contentieux**

### **REUNION DU 20/04/22**

**Présidente** : Aline GARRIGUE

**Secrétaire** : Joseph PISCITELLO

**Présents** : Jean-Pierre COUCHEZ, Gérard PEREZ, Michel RAMONEDA

**Excusés** : Didier CHOBEAUX, Pierre-Luc SICARD

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

### **Match U15 D2 du 13/04/22 N°24249221 FC LATOUR BAS ELNE / SP PERPIGNAN NORD**

**Vu :**

- Le dossier transmis par le Bureau du Comité Directeur du District.
- La feuille de match.

▪ Saisine du dossier par la Commission des Règlements & Contentieux, conformément à l'Article 36 des Epreuves Officielles de l'Annuaire du District.

▪ La Commission des Règlements & Contentieux, conformément à l'Article 187 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF, informe le club de LATOUR BAS ELNE qu'elle porte évocation sur la participation à la rencontre citée en rubrique, en tant qu'arbitre assistant, du dirigeant :

- VIVIER Jordan, licence n°2545097250, au motif suivant : dissimulation ou omission d'une information (article 207 des Règlements Généraux de la FFF) et, inscription sur la feuille de match en état de suspension (article 150 des Règlements Généraux de la FFF).

▪ La CRC informe le club de LATOUR BAS ELNE qu'il peut formuler ses observations écrites et demande au dirigeant VIVIER Jordan de lui fournir un rapport circonstancié dans le délai qui leur est imparti, soit le 27/04/2022 au plus tard (date de la prochaine réunion de la commission).

**► DOSSIER EN SUSPENS**



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## Match Séniors D2 du 14/04/22 N°23528911 SAEILLES OC / ELNE FC 2

### Vu :

- La feuille de match.
- Les réserves d'avant match formulées par SAEILLES OC, **pour les dire irrecevables en la forme**, mais régulièrement confirmées.
- La feuille du match disputé par l'équipe première du ELNE FC en date du 9 avril 2022 (Championnat Séniors Régional 2 Poule B CASTELNAUDARY 1 / ELNE FC 1).

### Sur le fond :

▪ Considérant d'une part, les dispositions de l'article 167 alinéa 2 des RG de la FFF qui stipulent que ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle(s)-ci ne joue(nt) pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

▪ Considérant d'autre part, que le club d'ELNE FC 2 n'a aligné, lors de la rencontre citée en rubrique, aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe 1.

**PCM** : La CRC, statuant en première instance, **rejette les réserves de SAEILLES OC comme irrecevables en la forme et non fondées**, confirme le résultat du match acquis sur le terrain et, transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation :

**SAEILLES OC 0-2 ELNE FC 2**

▪ Les frais de confirmation de réserves (**50€**) sont portés au débit du compte de SAEILLES OC (article 34 des épreuves officielles de l'annuaire du district).

LA PRÉSIDENTE  
Mme GARRIGUE Aline

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
M. PISCITELLO Joseph

**PROCHAINE REUNION**  
**LE 27/04/22**



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## Commission de Discipline et d'Éthique

### REUNION DU 20/04/22

**Président** : Philippe MARCO-GREGORI

**Secrétaire de Séance** : Gérard DUQUESNE

**Présents** : Gérard ANCEL, Logan ROPERO

**Représentant des Arbitres** : Didier ROMERO

**Excusés** : Claude POURCEL, Eric MOUSSET

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

### **R A P P E L**

\*Les sanctions disciplinaires sont consultables  
**UNIQUEMENT :**

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte  
F.F.F.

- par les clubs, sur FOOTCLUBS (sanctions + procès-  
verbaux de la Commission de Discipline et d'Éthique)

Prochaine réunion le 27/04/22

LE PRÉSIDENT

M. Philippe MARCO-GREGORI

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Gérard DUQUESNE